

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 8 juin 2023

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **19**
Qui ont pris part à la délibération **18**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le HUIT JUIN à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **18**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 12
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS, Marie-Françoise SIMON.

Date de la convocation

01/06/2023

Absents excusés : 7 (dont 6 pouvoirs)

Date d'affichage

05/06/2023

Albert CANTALOUBE, a donné pouvoir à Jean-Philippe PÉRIÉ,
Laura JARROUSSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,
Nelly DAUDE, a donné pouvoir à Patrick LEGER,
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Bruno SELAS,
Didier LAURENS, a donné pouvoir à Nathalie GELY,
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Stéphanie BORREL

Délibération n° 2023/05/028 – Décisions du Maire
prises dans le cadre de sa délégation (art L2122-22 du CGCT).

Vu la délibération n° 2020/04/024 du 4 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et autorisant le Premier Adjoint à exercer la suppléance du Maire dans l'exercice de ces délégations (Art L 2122-22 du CGCT).

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	DATE	OBJET
008/2023	11/05/2023	<u>DA n° 01213823A0005</u> Immeuble n° 1146 section E LANDES Claudine épouse CAMBON - Pas d'exercice du droit de préemption
009/2023	16/05/2023	<u>Aliénation de gré à gré de bien mobilier</u> Cession de deux couchettes à Mme ALBAT Martine

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ